

### **III.**

## **Les aspects graphiques de la phonétique et de la grammaire**



## I. Remarques générales

### A. Entre le langage parlé et le langage écrit

L'homme peut exprimer ses idées, ses sentiments, ses sensations, ses volontés *a)* par un code de communication au premier degré (le langage parlé), *b)* par un code de communication au second degré qui est la représentation du précédent au moyen de signes graphiques (le langage écrit) et *c)* par des gestes, des attitudes, des jeux de physionomie (le langage des gestes ou langage mimique).

La parole se déroule linéairement dans le temps et disparaît, alors que l'écriture a pour support l'espace et la matière qui la conservent.

D'après la description traditionnelle, le langage parlé s'organise en **phrases** qui se divisent en **mots**. Ces derniers, à leur tour, sont construits de **sons**. Le langage écrit représente les sons constitutifs des mots au moyen d'un système de signes appelés **lettres**.

ANDRÉ MARTINET remarque à juste titre que « les signes du langage humain sont en priorité vocaux, que, pendant des centaines de milliers d'années, ces signes ont été exclusivement vocaux, et qu'aujourd'hui encore les êtres humains en majorité savent parler sans savoir lire. On apprend à parler avant d'apprendre à lire : la lecture vient doubler la parole, jamais l'inverse. L'étude de l'écriture représente une discipline distincte de la linguistique, encore que, pratiquement, une de ses annexes. Le linguiste fait donc par principe abstraction des faits de graphie. Il ne les considère que dans la mesure, au total restreinte, où les faits de graphie influencent la forme des signes vocaux. »<sup>1</sup> Dans ce qui suit nous allons analyser justement ces cas.

### B. L'orthographe

Les différents phonèmes de la langue – voyelles, consonnes, semi-voyelles – sont notés dans le langage écrit par un système de signes appelés lettres.

⋈ Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il ne faut pas confondre les **sons** avec les **lettres**. Ainsi dans le mot *terres*, il y a trois sons [t, ε, R] et six lettres ; dans *eaux*, quatre lettres et un seul son [o].

Le langage écrit utilise en outre des **signes orthographiques** et des **signes de ponctuation**. On appelle **orthographe** l'ensemble des règles concernant l'emploi exact des lettres, des signes orthographiques auxiliaires, celui des majuscules ainsi que la coupure des mots.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> MARTINET, ANDRÉ : *Éléments de linguistique générale*. Paris, Colin, 1974, p. 8.

<sup>2</sup> Pour plus de détails voir par exemple KESZLER BORBÁLA : *Az írásjelhasználat szabályai, problémái és története*. Budapest, Nemzeti Tankönyvkiadó, 2004.

### **C. Les tendances de développement de l'orthographe française**

La représentation de la parole par des symboles graphiques s'est développée en France avec une grande liberté. Jusqu'à la Révolution, l'usage individuel était très libre. La conscience linguistique associe « écriture » et « orthographe » depuis un décret de 1835 qui a imposé aux fonctionnaires de se conformer aux graphies recommandées par l'Académie. À la différence d'un Montaigne ou d'un Ronsard, qui écrivaient le même mot sous des formes multiples, on soumet aujourd'hui la transcription du langage oral à une norme fixe qui est l'orthographe. Cependant cette norme, reposant essentiellement sur l'étymologie et représentant plutôt la prononciation des siècles lointains, est tellement difficile pour les élèves et également pour les adultes qu'on assiste périodiquement à des projets de réforme en vue de simplifier l'orthographe française.<sup>1</sup>

« Chacun s'accorde à dire que notre orthographe est absurde, que son apprentissage impose à toute la population scolaire une perte de temps dramatique ; que sa pratique difficile paralyse des millions de parlants-français, leur interdit de s'exprimer à leur gré ; (...) Situation paradoxale : les spécialistes et une bonne part (?) de la population sont favorables à une simplification plus ou moins radicale ; ou du moins l'accepteraient avec soulagement. Et ce désir général ne se traduit ni en décisions ni en actes. Au mieux, la montagne accouche d'une souris. (...) Timide, limitée, elle [la réforme] n'apporterait guère de bénéfice appréciable (...) en échange d'un trouble réel. Large, radicale, elle n'aurait de résultats positifs qu'à long terme, en contrepartie d'inconvénients importants à court terme » – écrit JACQUES CELLARD<sup>2</sup> à ce sujet.

Dans ce qui suit, les règles de l'orthographe française seront examinées surtout dans la mesure et dans les cas où elles diffèrent du hongrois. Bien entendu, c'est de l'usage contemporain qu'il s'agira compte tenu également des dernières rectifications de l'orthographe française dont voici en résumé les caractéristiques essentielles.

### **D. Les rectifications de l'orthographe de 1990 – Caractéristiques générales**

Dans son discours du 24 octobre 1989, le Premier ministre a proposé à la réflexion du Conseil supérieur de la langue française cinq points précis concernant l'orthographe :

- le trait d'union ;
- le pluriel des mots composés ;

---

<sup>1</sup> Cf. BÁRDOSI – KARAKAI : *A francia nyelv lexikona*. Budapest, Corvina, 1966, 239–245.

<sup>2</sup> CELLARD, JACQUES : *La vie du langage. Chroniques 1971–1975*. Paris, Le Robert, 1979, p. 186 et ss.

- l'accent circonflexe ;
- le participe passé des verbes pronominaux ;
- diverses anomalies.

Les propositions n'ont pas visé seulement l'orthographe du vocabulaire existant, mais aussi et surtout celle du vocabulaire à naître, en particulier dans les sciences et les techniques.

« Présentées par le Conseil supérieur de la langue française, ces rectifications ont reçu un avis favorable de l'Académie française à l'unanimité, ainsi que l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique. Ces rectifications sont modérées dans leur teneur et dans leur étendu. [...] Ces propositions sont présentées sous forme, d'une part, de règles d'application générale et de modifications de graphies particulières, destinées aux usagers et à l'enseignement, et, d'autre part, sous forme de recommandations à l'usage des lexicographes et des créateurs de néologismes.

### **Principes**

La langue française, dans ses formes orales et dans sa forme écrite, est et doit rester le bien commun de millions d'êtres humains en France et dans le monde.

C'est dans l'intérêt des générations futures de toute la francophonie qu'il est nécessaire de continuer à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr, comme il a toujours été fait dans la plupart des pays voisins.

Toute réforme du système de l'orthographe française est exclue : nul ne saurait affirmer sans naïveté qu'on puisse aujourd'hui rendre « simple » la graphie de notre langue, pas plus que la langue elle-même. Le voudrait-on, beaucoup d'irrégularités qui sont la marque de l'histoire ne pourraient être supprimées sans mutiler notre expression écrite.

Les présentes propositions s'appliqueront en priorité dans trois domaines : la création de mots nouveaux, en particulier dans les sciences et les techniques, la confection des dictionnaires, l'enseignement.

Autant que les nouveaux besoins de notre époque, le respect et l'amour de la langue exigent que sa créativité, c'est-à-dire son aptitude à la néologie, soit entretenue et facilitée : il faut pour cela que la graphie des mots soit orientée vers plus de cohérence par des règles simples.

Chacun sait la confiance qu'accordent à leurs dictionnaires non seulement écrivains, journalistes, enseignants, correcteurs d'imprimerie et autres professionnels de l'écriture, mais plus généralement tous ceux, adultes ou enfants, qui écrivent la langue française. Les lexicographes, conscients de cette responsabilité, jouent depuis quatre siècles un rôle déterminant dans l'évolution de l'orthographe : chaque nouvelle édition des dictionnaires

faisant autorité enregistre de multiples modifications des graphies, qui orientent l'usage autant qu'elles le suivent. Sur de nombreux points, les présentes propositions entérinent les formes déjà données par des dictionnaires courants. Elles s'inscrivent dans cette tradition de réfection progressive et permanente. Elles tiennent compte de l'évolution naturelle de l'usage en cherchant à lui donner une orientation raisonnée et elles veillent à ce que celle-ci soit harmonieuse.

L'apprentissage de l'orthographe du français continuera à demander beaucoup d'efforts, même si son enseignement doit être rendu plus efficace. L'application des règles par les enfants (comme par les adultes) sera cependant facilitée puisqu'elles gagnent en cohérence et souffrent moins d'exceptions. L'orthographe bénéficiera d'un regain d'intérêt qui devrait conduire à ce qu'elle soit mieux respectée, et davantage appliquée.

À l'heure où l'étude du latin et du grec ne touche plus qu'une minorité d'élèves, il apparaît nécessaire de rappeler l'apport de ces langues à une connaissance approfondie de la langue française, de son histoire et de son orthographe et par conséquent leur utilité pour la formation des enseignants de français. En effet, le système graphique du français est essentiellement fondé sur l'histoire de la langue, et les présentes rectifications n'entament en rien ce caractère.

Au-delà même du domaine de l'enseignement, une politique de la langue, pour être efficace, doit rechercher la plus large participation des acteurs de la vie sociale, économique, culturelle, administrative. Comme l'a déclaré le Premier ministre, il n'est pas question de légiférer en cette matière. Les édits linguistiques sont impuissants s'ils ne sont pas soutenus par une ferme volonté des institutions compétentes et s'ils ne trouvent pas dans le public un vaste écho favorable. C'est pourquoi ces propositions sont destinées à être enseignées aux enfants – les graphies rectifiées devenant la règle, les anciennes demeurant naturellement tolérées ; elles sont recommandées aux adultes, et en particulier à tous ceux qui pratiquent avec autorité, avec éclat, la langue écrite, la consignent, la codifient et la commentent.

On sait bien qu'il est difficile à un adulte de modifier sa façon d'écrire. Dans les réserves qu'il peut avoir à adopter un tel changement, ou même à l'accepter dans l'usage des générations montantes, intervient un attachement esthétique, voire sentimentale, à l'image familière de certains mots. L'élaboration des présentes propositions a constamment pris en considération, en même temps que les arguments proprement linguistiques, cet investissement affectif. On ne peut douter pourtant que le même attachement pourra plus tard être porté aux nouvelles graphies proposées ici, et que l'invention poétique n'y perdra aucun de ses droits, comme on l'a vu à l'occasion des innombrables modifications intervenues dans l'histoire du français.

Le bon usage a été le guide permanent de la réflexion. Sur bien des points il est hésitant et incohérent, y compris chez les plus cultivés. Et les discordances sont nombreuses entre les dictionnaires courants, ne permettant pas à l'usager de lever ses hésitations. C'est sur ces

points que le Premier ministre a saisi en premier lieu le Conseil supérieur, afin d'affermir et de clarifier les règles et les pratiques orthographiques.

Dans l'élaboration de ces propositions, le souci constant a été qu'elles soient cohérentes entre elles et qu'elles puissent être formulées de façon claire et concise. Enfin, les modifications préconisées ici respectent l'apparence des textes (d'autant qu'elles ne concernent pas les noms propres) : un roman contemporain ou du siècle dernier doit être lisible sans aucune difficulté. Des évaluations informatiques l'ont confirmé de manière absolue.

Ces propositions, à la fois mesurées et argumentées, ont été acceptées par les instances qui ont autorité en la matière. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail lexicographique effectué au cours des siècles depuis la formation du français moderne. Responsable de ce travail, l'Académie française a corrigé la graphie du lexique en 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932–35. En 1975 elle a proposée une série de nouvelles rectifications, qui ne sont malheureusement pas passées dans l'usage, faute d'être enseignées et recommandées. C'est dans le droit fil de ce travail que le conseil a préparé ses propositions en sachant que dans l'histoire, des délais ont toujours été nécessaires pour que l'adoption d'amélioration de ce type soit générale.

En entrant dans l'usage, comme les rectifications passées et peut-être plus rapidement, elles contribueront au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde. »<sup>1</sup>

#### **Tableau récapitulatif des principales rectifications<sup>2</sup>**

<p><b>1) Le trait d'union</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un certain nombre de mots remplaceront le trait d'union par la soudure (<i>portemonnaie</i> comme <i>portefeuille</i>).</li><li>• On lie par des traits d'union les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent (<i>vingt-trois</i>, <i>cent-trois</i>, etc.).</li></ul> <p><b>2) Le pluriel des mots composés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les mots composés du type <i>pèse-lettre</i> suivront au pluriel la règle des mots simples (<i>des pèse-lettres</i>).</li></ul>
---

---

<sup>1</sup> *Les rectifications de l'orthographe. Rapport présenté devant le Conseil supérieur de la langue française et paru dans le n° 100 du Journal officiel du 6 décembre 1990. Introduction et Principes. Cf. aussi à ce sujet: REY-DEBOVE, JOSETTE – LE BEAU-BENSA, BÉATRICE : La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert. Dossier complet, texte du Journal officiel, listes des mots modifiés, commentaires et évaluations. Paris, Dictionnaires Le Robert, 1991.*

<sup>2</sup> Voir aussi, en *Appendice 4*, la liste des mots dont la graphie a été modifiée selon les rectifications proposées par la réforme.

### 3) L'accent grave

- On accentue sur le modèle de *semer* les futurs et conditionnels des verbes du type *céder*.
- Dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet *je* porte un accent grave : *aimè-je ?*, *puissè-je ?*
- L'emploi du *e* accent grave pour noter le son « e » ouvert dans les verbes en *-eler*, *-eter* est étendu à tous les verbes de ce type (*peler*, *acheter*, etc.).

### 4) L'accent circonflexe

- Il ne sera plus obligatoire sur les lettres *i* et *u*, sauf dans les terminaisons verbales du passé simple et de l'imparfait du subjonctif et dans quelques mots (*nous suivîmes*, *qu'il fût*, *mûr*, mais : *il plaît*, *il se tait*, *la voute*).

### 5) Le participe passé

- Il sera invariable dans le cas de *laisser* suivi d'un infinitif (*elle s'est laissé mourir*).

### 6) Les anomalies

- Mots empruntés : pour l'accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (*un jazzman* → *des jazzmans* – en non pas *des jazzmens* –, *un imprésario* → *des imprésarios*).
- Séries désaccordées : des graphies seront rendues conformes aux règles de l'écriture du français (*douçâtre*), ou à la cohérence d'une série précise (*charriot* comme *charrette*).

## II. Les lettres

### A. L'alphabet

La langue écrite note les phonèmes au moyen de vingt-six lettres dont l'ensemble constitue l'**alphabet**. L'alphabet peut être défini comme une liste de signes comprenant des variantes (majuscules, minuscules, romaines, italiques, etc.) récitées dans un ordre déterminé, sans qu'une relation motivée entre lettres et phonèmes soit établie. Dans le tableau ci-dessous on trouvera les lettres **majuscules** et **minuscules** de l'alphabet français ainsi que les prononciations/épellations françaises.

MAJUSCULES	MINUSCULES	PRONONCIATION
A	a	[a]
B	b	[be]
C	c	[se]
D	d	[de]
E	e	[ø]
F	f	[ef]



G	g	[ʒe]
H	h	[aʃ]
I	i	[i]
J	j	[ʒi]
K	k	[ka]
L	l	[el]
M	m	[em]
N	n	[en]
O	o	[o]
P	p	[pe]
Q	q	[ky]
R	r	[εR]
S	s	[es]
T	t	[te]
U	u	[y]
V	v	[ve]
W	w	[dubløve]
X	x	[iks]
Y	y	[igreʔk]
Z	z	[zεd]

⋈ Pour épeler les mots français, on se sert ou bien de noms de lettres ou bien de prénoms. Ainsi au cas où votre nom n'a pas été compris au téléphone, vous pouvez dire : « J'épelle mon nom : *èr, o, èl, a, èn, dé* – ou bien : *r* comme **R**ené, *o* comme **O**scar, *l* comme **L**aurent, *a* comme **A**nne, *n* comme **N**icolas, *d* comme **D**aniel (*Roland*) ».

⋈ L'écriture cursive française montre certaines divergences par rapport à celle du hongrois. Les particularités les plus importantes touchent l'écriture du *r* et du *z*.

### **B. Le genre des lettres de l'alphabet**

Aujourd'hui on observe une tendance à donner aux noms de lettres de façon assez générale le genre masculin : *un h, l's final, un petit a*, etc.

### **C. L'emploi des majuscules**

Les cas d'emploi des majuscules sont les suivants :

1. Lettre initiale d'une phrase, d'un vers (même si celui-ci n'est pas en début de phrase), d'un discours direct, de toute phrase citée.

2. Noms propres de personnes. Il s'agit ici de prénoms simples ou composés (*Chantal, Marie Chantal*), de noms de famille (*Molière, La Fontaine*<sup>1</sup>), de surnoms (*Charles le Téméraire*), de noms propres de peuples, de dynasties, de familles (*une Hongroise, les Français, les Mérovingiens*<sup>2</sup>), des noms qui désignent Dieu (*le Créateur, l'Éternel, le Seigneur, le Tout-Puissant, Jésus-Christ*<sup>3</sup>), de noms de divinités mythologiques et des choses personnifiées par celles-ci (*Jupiter, les Furies*).

⋘ Symboles d'unités. Les métrologistes remarquent que, pour les symboles d'unités, il faut employer la majuscule quand le symbole provient d'un nom propre, et la minuscule quand il provient d'un nom commun: *15 m* (mètres), *20 l* (litres); *4 A* (ampères – Ampère), *220 V* (volts – Volta), *une force de 40 N* (newtons – Newton).

⋘ Personnification. Il s'agit de noms communs qui, par personnification ou métaphore, sont devenus des noms propres: *l'Orateur romain* (Cicéron), *le Docteur angélique* (saint Thomas d'Aquin), *la Vierge* (la Vierge Marie), *l'Envie, Dieu*. D'autre part, les noms propres de personnes pris comme noms communs gardent la majuscule, à moins qu'un long usage n'en ait fait de véritables noms communs: *Quel Tartuffe* ou *tartuffe* (hypocrite); *C'est un vrai adonis*.

3. Noms propres géographiques. L'emploi de la majuscule est de rigueur. La minuscule n'est employée que pour l'article ou la préposition des noms géographiques composés: *le Havre, au Havre, Aix-en-Provence, Aix-la-Chapelle*. Les noms de pays, de continents, de fleuves, d'îles, etc., s'écrivent avec majuscule: *la France, l'Europe, Europe centrale, l'Amérique du Nord, la Seine, Madagascar*. Ajoutons les expressions où le nom géographique est épithète: *l'océan Atlantique* ou *l'Atlantique, la mer Méditerranée* ou *la Méditerranée*.

⋘ En ce qui concerne les points cardinaux, on ne doit en principe mettre la majuscule qu'au cas où ils désignent une région, un pays et qu'ils sont employés sans complément de lieu: *le Nord, le Midi*, mais: *le nord et le midi de la France*.

---

<sup>1</sup> L'article *la*, dans les noms de familles nobles, prend en général une majuscule, le *de* reste cependant écrit avec minuscule: *M<sup>me</sup> de La Fayette*.

<sup>2</sup> Lorsque ces noms sont employés comme adjectifs, ils s'écrivent avec minuscule: *la langue hongroise, le peuple français, la dynastie mérovingienne*.

<sup>3</sup> L'adjectif *saint* prend la majuscule seulement quand il s'agit d'une localité, d'une fête, d'une rue, d'une époque: *Saint-Cloud, la rue Saint-Paul, la Saint-Nicolas*. Il s'écrit avec minuscule et sans trait d'union quand on désigne le saint lui-même: *saint Thomas d'Aquin*.

Les noms des étoiles, des constellations, des planètes s'écrivent en général avec majuscule : *le Soleil, la Terre, la Grande Ourse, Mars*. (Mais on écrit *soleil* lorsque celui-ci n'est pas considéré comme astre au sens propre.)

4. Noms propres de rues, de monuments célèbres, d'édifices, de vaisseaux, etc. : *la rue d'Ulm, la Sorbonne, le Panthéon, le Concorde* (avion), *le Titanic* (bateau), etc.
5. Les noms de fête : *la Toussaint, à Noël, la fête des Mères, l'Armistice, la Saint-Nicolas*.
6. Noms propres d'institutions, de sociétés. En général, chacun des mots formant ces noms s'écrivent avec majuscule : *la Librairie Larousse, le Collège de France, l'État* (állam), *l'Église* (egyház). Certains puristes protestent contre l'emploi de majuscules pour les adjectifs et préconisent des graphies comme : *l'Académie française, Congrès international de linguistique et de philologie romanes*.
7. Titres d'ouvrages ou d'œuvres d'art. Le plus souvent on ne met la majuscule qu'au premier mot : *L'Esprit des lois* de Montesquieu. Cependant l'usage est ici très variable. On observe actuellement une tendance à employer un plus grand nombre de majuscules, particulièrement pour mettre en relief les mots de valeur : *Système grammatical de la Langue Française, Les Progrès de la Civilisation au XX<sup>e</sup> siècle*.
8. Faits historiques. Les mots portant une information importante s'écrivent avec majuscule : *la Révolution française, la Commune de Paris*.
9. Titres honorifiques (lorsqu'on s'adresse à la personne portant le titre). *Monsieur* (mais éventuellement *monsieur le Directeur, Maître, Sa Majesté, Excellence*).

### III. Les signes orthographiques

La langue écrite emploie aussi certains signes pour compléter l'orthographe des mots, pour indiquer exactement le son que telle ou telle lettre représente. Ces signes, au nombre de cinq en français, et appelés signes orthographiques sont : les **accents** ('ékezetek'), le **tréma** ('tréma'), la **cétille** ('jel a c betű alatt az sz-es ejtés jelölésére'), l'**apostrophe** ('hiányjel') et le **trait d'union** ('kötőjel').

#### A. Les accents

Les accents se mettent sur certaines voyelles et, contrairement au hongrois où ils marquent la longueur d'une voyelle, ils en indiquent la prononciation ou empêchent la confusion de certains mots. On distingue l'**accent aigu** (´), l'**accent grave** (`) et

l'**accent circonflexe** (^). L'emploi de ces accents n'est obligatoire que pour les minuscules. Il est facultatif pour les majuscules (*ÉMILE* ou *EMILE*) qui le portent surtout dans des textes imprimés (livres, journaux).

1. L'**accent aigu** se met sur le « e » fermé et marque la fermeture du son : *blé, été*.
2. L'**accent grave** peut marquer le caractère ouvert de la voyelle « e » (*père*), ou sert à distinguer dans le cas de *a, e* et du *u* des mots homonymes :<sup>1</sup> *la – là, ça – çà, (il) a – à, ou – où, des – dès, les – lès*. Dans quelques mots il n'a aucune fonction : *déjà, delà, deçà, voilà, holà*.

⋘ Selon la réforme de l'orthographe (1990), a) on accentue sur le modèle de *semer – il sème* les futurs et conditionnels des verbes du type *céder – il cède* ; b) dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet *je* porte un accent grave : *aimè-je ?, puissè-je ?* ; c) l'emploi du *e* accent grave pour noter le son « e » ouvert dans les verbes en *-eler, -eter* est étendu à tous les verbes de ce type (*peler, acheter, etc.*) ; d) les mots qui avaient échappé à la régularisation de l'Académie française aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles se conforment à la règle générale d'accentuation (par exemple : *abrégement – abrègement, événement – évènement, régler – règlement, etc.*).

3. L'**accent circonflexe** se rencontre au-dessus de toutes les voyelles.
  - a. Surtout sur les lettres *a, o* et *e*, il peut utilement indiquer la distinction de timbre (*matin vs matin, votre vs vôtre*).
  - b. Dans d'autres cas, surtout sur les lettres *u* et *i*, c'est un signe diacritique qui a un rôle distinctif : (*le*) *mur – mûr, sur – sûr, du – dû (devoir), (il) fut – (le) fût, cru (croire) – crû (croître), etc.*
  - c. Dans certaines terminaisons verbales du passé simple et de l'imparfait du subjonctif, il indique des distinctions morphologiques nécessaires (par exemple : *nous voulûmes, il eût aimé*).
  - d. Dans un certain nombre de mots, il est purement analogique et n'a pas de réalité sur les voyelles *i* et *u* : *voûte* (cf. *coûte*), *traître* (cf. *maître*). La réforme de l'orthographe de 1990 a rectifié ces anomalies. On pourra donc écrire par exemple : *plait, tait, traine, traite, assidument, etc.* Voir la liste de l'Appendice 4 ci-après. Aucune modification n'est apportée aux noms propres. On continuera donc à écrire *Nîmes, nîmois*.

---

<sup>1</sup> Quand il sert à empêcher la confusion de mots homophones (qui ont la même prononciation), l'accent grave est un signe diacritique.

⋈ Dans certains cas, l'accent circonflexe s'explique historiquement et marque l'allongement survenu à la suite de la chute d'un *s* ou de la contraction de deux voyelles de l'ancienne orthographe : latin FENESTRA → français *fenêtre*, ancien français *eage*, *aage* → français *âge*. Mais ces changements ne sont pas constants à l'intérieur d'une même famille: *jeûner* vs *déjeuner*, *grâce* vs *gracieux*. Il peut quelquefois indiquer la prononciation longue d'une voyelle (longue soit en grec, soit en latin) : *diplôme*, *infâme*, *extrême*. Mais : *axiome*.

⋈ L'accent circonflexe du mot simple disparaît ou change en accent aigu dans un certain nombre de dérivés : *sûr* – *assurer*, *extrême* – *extrémité*, *jeûne* – *déjeuner*, *grâce* – *gracier*, etc.

## B. Le tréma (¨)

Il se met uniquement sur les voyelles *e*, *i*, *u* et peut avoir les fonctions suivantes :

1. Indiquer que ces voyelles sont détachées dans la prononciation de la voyelle qui les précède ou les suit : *hair* [ai:R], *Noël* [\*nœl], *Saül* [\*sayl].
2. Marquer que la voyelle touchée ne se prononce pas : *M<sup>me</sup> de Staël* [\*sta:l], *Saint-Saëns* [\*sēsã:s].
3. Aucune fonction diacritique dans le nom de *Pierre Bienvenüe*, le « père » du métro de Paris (cf. *la station Montparnasse-Bienvenüe*).
4. Rappeler qu'il faut prononcer la voyelle *u* dans les féminins des adjectifs suivants : *aigu* – *aiguë* (pour ne pas prononcer [g] comme par exemple dans le mot *dingue* [dẽ:g]), *ambigu* – *ambiguë*, *contigu* – *contiguë*, *exigu* – *exiguë*, ainsi que dans le mot rare *la ciguë* ('méregpohár, bürök').

À remarquer que selon la dernière réforme de l'orthographe, on peut mettre le tréma dans ces mots et leurs dérivés sur la voyelle qui doit être prononcée. Donc : *aigüe*, *ambigüe*, *contigüe*, *exigüe*, *la cigüe*, *ambigüité*, *exigüité*, *contigüité*. Il en va de même pour les mots suivants avec une suite de *-gu* ou *-geu-* pour éviter des prononciations fautives. On écrit donc : *il argüe* [argy] (et toute la conjugaison du verbe *argüer*), *gagüeire* [gazy:R], *mangüeire* [mãzy:R], *rongüeire* [rõzy:R], *vergüeire* [vɛrzy:R].

## C. La cédille (ç)

Elle se place sous le *c* devant *a*, *o*, *u* pour indiquer que ce *c* doit être prononcé comme *s* sourd et non pas comme *k* : *il commença*, *la leçon*, *reçu*.

⋈ C'est l'imprimeur Geofroy TORY, auteur de *Champ fleury* (1529), sorte de traité de typographie, qui a emprunté la cédille aux Espagnols. Elle était un petit z (< esp. *cerilla*, *cedilla*) souscrit. Avant on employait *cz* ou *ce* : *faczon*, *il receoit*.

#### D. L'apostrophe (')

Elle se met en haut et à droite d'une lettre pour indiquer l'**élision** ('hangkivetés') de *a, e, i* :

1. Dans les articles : *l'arc, l'armée*.
2. Dans les pronoms *je, me, te, se, le, la* (atones), *que* : *j'ose, il m'entend, tu l'as, ce qu'on fait*, etc.
3. Dans le pronom *ce* devant *en* et les formes en *e* ou *a* initiales du verbe *être* : *c'en est fait de moi, c'est, ç'aurait été, ç'a été*.
4. Dans les mots invariables *de, ne, que, jusque, lorsque, puisque, quoique* : *je n'ai pas, lorsqu'on, jusqu'à demain, quoiqu'il en soit*.
5. Dans *presqu'île, quelqu'un et aujourd'hui*. Mais : *c'est presque achevé, quelque apparence*.
6. Dans *si*, conjonction ou particule interrogative devant *il(s)* : *s'il vous plaît, s'ils viennent*. Mais dans le cas de *si* adverbe, l'*i* ne s'élide pas : *il est si aimable*.

L'élision ne se fait pas devant :

- *un* (chiffre ou numéro) ;
- *oui* ;
- *onzième, uhlan, ululer* et les dérivés ;
- *yacht, yankee, yaourt, yard, yatagan, yen, yod, yogi, yole, yucca* ;
- les mots commençant par un *h* aspiré du type *huit, hache, haine, halte, haut, héros, hibou, Hongrie, huche, Hun, hussard, hutte*, etc. Voir Appendice 2.

#### E. Le trait d'union (-)

Il sert à lier deux ou plusieurs mots. On met un trait d'union :

1. Entre les éléments des mots composés : *coq-à-l'âne, on-dit, après-midi, à mi-chemin, semi-fini, sous-préfet, demi-heure, contre-attaque, vice-président, Neuilly-sur-Seine, le lycée Louis-le-Grand*.
2. Après *non* suivi d'un nom ou d'un infinitif ainsi que *quasi* suivi d'un nom : *non-alignement, non-être, quasi-délit*. Mais on ne met pas le trait d'union entre *non* et l'adjectif : *des pays non alignés*.
3. Entre le verbe et le pronom personnel (ou *ce, on*) sujet postposé : *Crois-tu ?, Était-ce ?, Comment dit-on ?*
4. Entre le verbe à l'impératif et le pronom personnel complément quand ils forment un seul groupe rythmique : *Ce livre, laisse-le-moi lire. Allez-vous-en*.
5. Entre le pronom personnel et l'adjectif *même* : *moi-même, eux-mêmes*.

6. Devant les particules *ci* et *là* : *celui-ci*, *cette femme-là*, ainsi que dans : *ci-dessous*, *ci-dessus*, *ci-devant*, *ci-après*, *ci-contre*, *ci-joint*, *ci-annexé*, *ci-inclus*, *ci-présent*, *ci-gît*, *là-dedans*, *là-dessus*, *là-dessous*, *là-haut*, *là-bas*, *jusque-là*, *de-ci*, *de-là*, *par-ci*, *par-là*.
7. Dans de nombreux adverbes composés du type : *au-dessus*, *par-delà*, etc.
8. Selon la dernière réforme orthographique, dans certains numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent : *vingt-quatre*, *quatre-vingt-dix-huit*, *six-cent-trente-troisième*.
9. Entre le mot *saint* et le nom suivant quand celui-ci désigne une localité, une rue, une fête : *Saint-Étienne*, *la rue Saint-Jacques*, *la Saint-Nicolas*. Mais : *saint Jacques*, *sainte Thérèse* !
10. Dans certaines locutions invariables : *pêle-mêle*, *grosso-modo*, *avant-hier*, *à tue-tête*, *à vau-l'eau*, etc.
11. Dans quelques mots composés anciens avec *grand* + un nom féminin commençant par une consonne : *grand-mère* (*grand'mère*), *grand-route*, *grand-peur*, etc., qui s'écrivaient autrefois avec apostrophe et que l'usage avait consacrés sous cette forme sans accord.
12. Dans les prénoms composés : *José-Maria* de Hérédia, *Jean-Yves*, *Marie-Joseph*, etc.

## F. La division et la coupure des mots

La division et la coupure des mots ('*elválasztás*') – tout comme en hongrois – se base sur la décomposition en syllabes ('*szótagolás*'). Mais comme la structure de la syllabe française diffère de celle de la syllabe hongroise (dans une syllabe française il est par exemple possible d'avoir plusieurs voyelles dont la prononciation est réalisée par un seul son), la coupure des mots présente également quelques particularités importantes en français que les usagers hongrois doivent bien maîtriser. Voici les principales règles :

### 1. V + C + V = V + CV

Si dans un mot français on trouve une consonne entre deux voyelles (V+C+V), on peut toujours le couper de façon que la deuxième syllabe commence par la consonne (V+CV) : *manipuler* = *ma-nipuler*, *mani-puler*, *manipu-ler*.

⋘ L'*x* dans cette position ne se divise pas. Donc : *fixer*, *exa-men*, *exer-ci-ce*. Devant  
⋘ une consonne voir le point suivant : *ex-cellent*.

## 2. V + C + C + V = VC + CV

Si dans un mot on trouve deux consonnes entre deux voyelles (V+C+C+V), la première consonne reste dans la première syllabe, la seconde passe à la deuxième syllabe : *actif* = *ac-tif*.

Les combinaisons *ch*, *ph*, *gn*, *th* sont considérées comme une seule consonne, donc indivisibles : *empêcher* = *empê-cher*, *aphasie* = *a-phasie*, *agneau* = *a-gneau*, *mathématiques* = *ma-thématiques*.

Si *r* ou *l* se trouvent après une consonne autre que *r* ou *l* (dans le cas de *illégal* ou *parler* tout se passe régulièrement comme décrit ci-dessus : *il-légal*, *par-ler*), cette consonne passe avec *r* ou *l* dans la syllabe suivante : *agréablement* = *a-gréa-ble-ment*, *écrire* = *é-cri-re*, *règlement* = *rè-gle-ment*, etc.

## 3. V + C + C + C + V = VCC + CV

Si dans un mot on trouve trois consonnes entre deux voyelles (V+C+C+C+V), seule la troisième consonne passe en général dans la seconde syllabe : *obstiné* = *obs-tiné*, *institution* = *ins-titution*, mais il y a beaucoup d'hésitation et on divise aussi *in-sti-tution*, *inspirer* = *in-spirer* et *ins-pirer*. Les deux remarques du point 2. restent cependant valables. Donc : *portrait* = *por-trait*.

## 4. V + V + (V) = VV(V)

Deux ou plusieurs voyelles ne doivent jamais être divisées, même si elles appartiennent à deux syllabes différentes : *poème* = *poè-me*, *curiosité* = *cu-rio-si-té*, *Louis* = *Louis*, *ils louaient* = *louaient*, *tableau* = *ta-bleau*.

Les syllabes finales contenant un « e » dit muet (ou instable), peuvent recevoir une valeur phonique et se divisent pour les besoins de la typographie. Ceci uniquement dans des textes imprimés : *ils ai-ment*, *elles arri-vent*.

Souvent des raisons esthétiques interviennent dans la coupure des mots. Ainsi il serait déconseillé de laisser – même si c'est permis par les règles – des voyelles seules au début des mots (*é-cole*, *a-mi*) ou l'apostrophe à la fin d'une ligne (*l'a-nimal*).

On ne doit pas séparer les lettres abrégatives d'un nom auquel elles se rapportent (*M.*, *Mme.*, etc.), ni couper les sigles (*P. T. T.*).



⋈ Dans le cas de mots composés à l'aide d'un préfixe, la logique de la composition, de l'étymologie peut remonter sur les règles de la décomposition en syllabe. Donc on a souvent : *dés-unir, in-utile, sur-anné*, etc.

## **IV. Les signes de ponctuation et les signes typographiques**

### **A. Généralités**

Les phrases et les membres de phrases sont séparés et distingués dans l'écriture par des signes de ponctuation. Ils indiquent les pauses à faire dans la lecture et aussi certaines modifications mélodiques du débit. Les signes de ponctuation sont en français : **le point, la virgule, le point-virgule, les deux-points, le point d'interrogation, le point d'exclamation, les points de suspension, le tiret, les parenthèses, les crochets, les guillemets, l'astérisque et l'alinéa.**

### **B. L'emploi des signes de ponctuation ou ponctuation**

La ponctuation est le propre de la syntaxe de la langue écrite. Son rôle est multiple. Elle essaie tout d'abord de remplacer les traits prosodiques comme par exemple l'accent, l'intonation, le rythme du débit, la pause. Étant donné que ceci représente une réduction multiple des dimensions, la ponctuation ne peut rendre nécessairement que des variantes limitées des traits prosodiques. Il est cependant vrai que l'écriture, en bonne partie grâce à la ponctuation, sauvegarde le contenu intellectuel et affectif de la communication.

⋈ Pour étudier les diverses catégories de la ponctuation, il semble préférable de partir de sa fonction propre, et non de cette fonction secondaire de remplacement. Certaines fonctions sont grammaticales, comme dans le cas du point et en partie de la virgule. Le point d'exclamation et le point d'interrogation portent sur l'intonation. Tous les autres signes de ponctuation employés séparément ou par paire, remplissent les tâches partielles spéciales de la communication écrite. Le cas le plus intéressant et le plus délicat est l'emploi consécutif de plusieurs signes de ponctuation différents. Certains signes, par exemple les crochets, relèvent uniquement du domaine de la typographie.

La ponctuation du français – tout en se servant pratiquement des mêmes signes – est souvent assez différente de celle du hongrois.

#### **1. Le point (.)**

Il indique, à la suite d'une intonation descendante, la fin d'une phrase souvent même là où le hongrois préfère mettre un point d'exclamation : *Tout est bien qui*

*finit bien. – Me voilà. – Ce sera difficile.* Il se place également après tout mot écrit en abrégé : *chap.* ; *s.v.p.* ; *H.L.M.*

On ne met pas le point :

- a. Après les dates et les ordinaux : *le 7 octobre 1952* (mais : *le 7. 10. 1952*), *le 3<sup>e</sup> chapitre* ou *le chapitre III*, etc.
- b. Après les symboles d'unités : *35 m* (mètres), *2 cm* (centimètres), *100 km* (kilomètres), *3 kg* (kilogrammes), *500 €* (euros), *60 min* (minutes), *2 CV* (chevaux-vapeur).
- c. Après les abréviations dont la dernière lettre est identique à celle du mot complet : *Madame = Mme* ou *M<sup>me</sup>*, *Mademoiselle = Mlle* ou *M<sup>lle</sup>*, *M<sup>e</sup>* (maître), *Mgr* (monseigneur), *D<sup>r</sup>* (docteur). Mais : *M.* (monsieur) et *MM.* (messieurs).
- d. Dans les inscriptions et les titres : *Collège de France*, *Sortie*, *Canard Enchaîné*, etc.

## 2. La virgule (,)

Elle indique une pause de brève durée. Son emploi est en général plus libre qu'en hongrois et son omission n'est pas considérée comme une faute très grave. Cependant il convient de retenir les règles suivantes :

a. Dans une proposition, la virgule s'emploie :

- (i) Pour séparer les éléments semblables d'une énumération non unis par une conjonction de coordination (même devant l'abréviation). Elle remplit alors la fonction des conjonctions *et*, *ou*, *ni* : *On aime la compagnie d'une femme intelligente, sportive, tendre.*

⋈ La virgule s'emploie aussi entre des éléments unis par une des conjonctions *et*, *ou*, *ni*, s'il y a plus de deux de ces éléments : *Et la terre, et le fleuve, et leur flotte, et le port, / Sont des champs de carnage où triomphe la mort.* (P. Corneille, *Cid*, IV, 3)

- (ii) Pour séparer tout élément ayant une valeur simplement explicative ou appositive : *La Fontaine, grand spécialiste de l'âme humaine, aimait beaucoup les animaux.*
- (iii) Après *certes*, *soudain*, *cependant* et d'autres compléments circonstanciels placés en tête de phrase s'ils ne sont pas trop courts : *À chaque gifle, elle poussait un cri.*
- (iv) Les adverbes à valeur elliptique *oui*, *non*, *si*, *bon*, *bien*, *merci* sont pour la plupart suivis de la virgule : *Oui, je partirai. – Non, il n'en veut pas. – Bon, revenez plus tard.*

- (v) Pour isoler les mots qui forment, par mise en relief, pléonasme ou répétition : *Je lui ai parlé, à elle. – Cet homme-là, je l'ai déjà vu quelque part.*
  - (vi) Après le nom du lieu dans l'indication de la date : *Budapest, le 10 décembre 2004.*
  - (vii) Dans les termes d'adresse des lettres, on aura en français toujours la virgule : *Monsieur, – Cher ami,*
    - ⋘ Cette règle est très importante car le hongrois, contrairement au français, emploie dans ce cas le point d'exclamation : *Kedves Barátom!*
  - (viii) Dans un nombre décimal, les unités sont séparées des chiffres décimaux par une virgule : *36,5* (36 virgule 5).
- b. Dans un groupe de propositions, on utilise la virgule :
- (i) Pour séparer plusieurs propositions juxtaposées de même nature et non unies par une conjonction de coordination : *On monte, on descend, on débarque les marchandises.*
  - (ii) Avant les propositions introduites par les conjonctions de coordination autres que *et, oui, ni* : *Je pense, donc je suis. Il est honnête, mais un peu brutal.*
  - (iii) Après les propositions circonstancielles placées en tête de phrase : *S'il pensait me rendre fou par sa démarche, il y a pleinement réussi.*
  - (iv) Pour isoler une proposition relative appositive : *Chantal, qui était une jeune fille de 25 ans, ne tarda pas à trouver son bonheur.*
  - (v) Pour séparer la proposition incise : *Vous devriez, disait toujours notre professeur, faire plus attention à votre orthographe.*
    - ⋘ Dans les propositions relatives déterminatives, devant *qui, que, dont, où* il n'y a pas de virgule contrairement à l'usage hongrois : *Le livre dont je parle est intéressant.*
    - ⋘ Mais devant une relative appositive, la virgule est obligatoire. Cf. point (iv).
    - ⋘ La même règle est valable pour la complétive introduite par *que* (*hogy* hongrois) : *Il dit qu'il aime les souris.*

### 3. Le point-virgule (;)

L'usage du point-virgule dépend plutôt de la valeur expressive, du style ou du goût individuel que de la grammaire. Il n'a pas de correspondant prosodique. Dans la typographie il est toujours précédé d'un espace.

- a. D'une part il marque – comme en hongrois, seulement beaucoup plus fréquemment – la liaison entre propositions de même nature qui ont une certaine étendue : *Le devoir du chef est de commander ; celui du subordonné, d'obéir.*
- b. D'autre part, contrairement au hongrois, il peut séparer, segmenter :
  - (i) Des groupes de propositions juxtaposées : *Elle aimait à voir ce paysage de pierres qu'enveloppait la clarté faible et profonde de l'air ; à marcher vite et ferme ... ; à regarder (...) le bras étroit de la Seine roulant ses eaux tragiques ; à goûter cette tristesse du fleuve sans berges ...* (A. France)
  - (ii) Les parties d'une phrase dont une au moins est déjà subdivisée par la virgule : *Ce que nous savons, c'est une goutte d'eau ; ce que nous ignorons, c'est l'océan.*

#### 4. Les deux-points (:)

Dans la typographie ils sont précédés d'un espace. Du point de vue prosodique, ils marquent une pause de plus longue durée que la virgule et ils s'emploient pour :

- a. Annoncer une citation, un discours directe : *Il m'a demandé : Pourquoi es-tu venu ? – Pascal dit dans ses Pensées : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant. »*
- b. Annoncer l'analyse, la cause, la conséquence, la synthèse de ce qui précède : *L'humilité est la véritable preuve des vertus chrétiennes : sans elle nous conservons tous nos défauts, et ils sont seulement couverts par l'orgueil qui les cache aux autres, et souvent à nous-mêmes.* (F. La Rochefoucauld)
- c. Annoncer une énumération : *Les sept nains sont les suivants : Timide, Dormeur, Grincheux, Atchoum, Joyeux, Prof, Simplet.*

#### 5. Le point d'interrogation (?)

Comme en hongrois, il s'emploie après toute phrase exprimant une interrogation directe : *Et toi, viens-tu ou non ?* Dans la typographie, il est toujours précédé d'un espace.

⋈ L'interrogation indirecte est toujours marquée par le point : *Il s'est demandé comment il pourrait s'en tirer.* Évidemment si toute la phrase est interrogative, elle se termine par le point d'interrogation : *Vous me demandez s'il est là ?*

⋈ Quand une phrase interrogative est suivie d'une citation, celle-ci est introduite par les deux-points et se termine par le point qu'elle aurait si elle était indépendante : *Vous souvenez-vous des mots de Chimène : « Ah ! ... Dans un malheur si grand tu parles de repos ! »*

⋈ Dans le cas d'une proposition incise du type *dit-il*, etc., suivant une phrase interrogative, le point d'interrogation se met immédiatement après celle-ci : *À quoi cela sert ? demandais je.*

## 6. Le point d'exclamation (!)

Il s'emploie en français beaucoup plus rarement qu'en hongrois. Dans la typographie, il est toujours précédé d'un espace.

- a. Il se met après une exclamation, une interjection : *Hélas ! – Eh bien ! – Jamais ! Vous oseriez renier votre parole !*
- b. Le point d'exclamation mis entre parenthèses peut exprimer l'étonnement en ce qui concerne le contenu du mot ou de la phrase qui précèdent. Mais cet emploi est également plus rare qu'en hongrois : *Les textes vivants sont un tissu de tournures et de constructions insolites, difficilement (!) réductibles aux constructions simplistes des grammaires.* (M. Dessaintes)

⋈ On ne met jamais le point d'exclamation après les phrases impératives et impératives négatives (sauf si la proposition impérative est aussi une exclamation) : *Viens ici. – Ne viens pas. – Je lui ai dit de partir.*

⋈ Il n'y a pas de point d'exclamation non plus – mais une virgule – après les termes en apostrophe dans les lettres : *Monsieur, – Cher ami,*

## 7. Les points de suspension (...)

- a. Ils indiquent que l'expression de la pensée reste incomplète, suspendue pour quelque raison affective ou autre (hésitation, émotion, mise en valeur du caractère de ce qu'on ajoute) : *Ce n'est pas tout à fait vrai, mais ... – Si tu étais plus belle, je me serais déjà lassé ... Tandis que là ... ! je ne m'y suis pas encore habitué !* (R. Devos).
- b. Parfois ils remplacent des termes omis par convenance, réticence ou euphémisme : *Ta g... ! (gueule) – Ah ! ce qu'il est c... ! (con)*
- c. Mis entre parenthèses, ils indiquent que la citation est incomplète : *Elles allaient à grands pas (...) à travers la plaine.*

## 8. Le tiret (–)

Comme en hongrois, il marque la séparation d'un mot, d'une expression, d'une phrase. Du point de vue prosodique, il indique surtout une pause. Pour sa forme, il est plus long que le trait d'union (-).

- a. Il s'emploie dans un dialogue pour indiquer le changement d'interlocuteur :  
*L'agent me dit :*  
*– Vous êtes passé au rouge !*

- *Oui ! Il n'y avait pas de voitures !*
- *Ce n'est pas une raison ! ...* (R. Devos).

b. Il fonctionne souvent comme une parenthèse, avant et après une proposition, un membre de phrase, pour les mettre en valeur : *Sur ce point – comme on le verra plus tard – les avis sont très partagés.*

⋘ Contrairement au hongrois, les propositions incises sont séparées non pas par le tiret, mais par les virgules : *Le sport, a dit mon médecin, vous aura sauvé la vie.*

## 9. Les parenthèses ( ) ou //

- a. Elles s'emploient pour intercaler dans la phrase quelque indication, réflexion d'ailleurs non indispensables au sens et pour lesquelles on ne veut pas faire une phrase distincte. En français, les parenthèses sont plus rares qu'en hongrois. *Je crois que le secret de votre tristesse (car vous êtes triste, Laura), c'est que la vie vous a divisée.* (A. Gide)
- b. Après une citation, l'auteur, éventuellement l'ouvrage, le tome, la page, etc., sont également mis entre parenthèses. (E. Benveniste : *Problèmes de linguistique générale*, t. 2, p. 38.)

⋘ Les // sont désignés dans l'usage linguistique sous le nom de barres obliques. Elles servent à la transcription phonologique.

## 10. Les crochets [ ]

Tout en ayant la même fonction que les parenthèses, les crochets sont moins usités.

- a. On les utilise surtout quand on veut isoler une indication qui contient déjà les parenthèses : *Il est follement drôle (devant l'adjectif, l'adverbe prend une valeur d'intensité – [voir § 109], Grammaire Larousse, 419).*
- b. Ils peuvent servir aussi à reconstituer des passages incomplets, par exemple d'une œuvre littéraire : *Il a adopté nos péchés, et nous a [admis à son] alliance ; car les vertus lui sont [propres et les] péchés étrangers.* (B. Pascal)
- c. En linguistique, on les emploie dans des dictionnaires, pour donner la transcription phonétique du lemme (de l'entrée) : **germen** [ʒɛʁmɛn], *n. m.* (Biol.) Éléments reproducteurs de l'être vivant qui transmettent les caractères héréditaires. (Quillet)

## 11. Les guillemets « »

Les guillemets servent à reproduire authentiquement dans un texte un passage étranger (citation, discours direct, locution étrangère, mot à mettre en relief) et à le séparer de ce texte. C'est la citation directe. La citation indirecte ne peut être

authentique que du point de vue de son contenu, elle adapte à son propre énoncé la forme de la phrase étrangère.

Il est à remarquer que la forme des guillemets français (« ») diffère de celle des guillemets hongrois („ ”), ces derniers se rencontrant cependant dans des textes français également, surtout pour marquer une citation à l'intérieur d'une citation. Dans la typographie, ils sont toujours précédés et suivis d'un espace. *Il demanda : « Que faites-vous ici ? » Je répondis : « J'attends le départ. » – Comment faut-il écrire le mot « guillemet » ?*

⋈ Les signes de ponctuation sont placés à l'intérieur des guillemets s'ils font partie de la citation, mais à l'extérieur s'ils n'en font pas partie (voir les exemples ci-dessus).

⋈ Quand on s'adresse à un auditoire, si l'on vient à citer un texte, on en marque le début par *je cite*, et on le clôt par *fin de citation*.

⋈ Dans l'imprimerie, on met en général en caractères italiques les mots sur lesquels on veut attirer l'attention et qui – dans le manuscrit – étaient mis entre guillemets.

## 12. L'astérisque (\*)

C'est plutôt un signe typographique qu'un signe de ponctuation. Il tient lieu d'un nom ou d'une forme supposée. Il n'a pas de correspondant prosodique, c'est un signe purement graphique.

- a. Il peut remplacer un nom propre qu'on ne veut pas indiquer pour une raison ou une autre : *Il allait chez madame de B\*\*\**. (A. Musset)
- b. Dans des ouvrages de linguistique, il sert à marquer des formes :
  - (i) à étymologie supposée (hypothétique) : *doigt* vient du latin vulgaire *\*ditus*, contraction de DIGITUS,
  - (ii) à marquer, dans la transcription phonétique, un nom propre [*\*balzak*],
  - (iii) à marquer une phrase agrammaticale.

## 13. L'alinéa

L'alinéa est également un moyen typographique et graphique qu'on traite, pour plus de facilité, dans la ponctuation. L'alinéa s'emploie quand on passe d'un groupe d'idées à un autre. Un alinéa peut se composer même d'une seule phrase. Formellement, il s'agit d'une séparation qu'on établit entre une phrase et les phrases précédentes, en la faisant commencer un peu en retrait à la ligne suivante (en dictée on dit bien : *à la ligne*), après un petit intervalle laissé en blanc. (Selon les habitudes typographiques françaises, le premier alinéa d'un texte n'est pas donné en retrait.)

Lorsque l'alinéa est précédé d'un chiffre indiquant le numéro d'ordre de la question traitée, on l'appelle aussi **paragraphe**.

#### 14. Autres signes de ponctuation ou de typographie

En dehors des signes de ponctuation indiqués plus haut, le lecteur hongrois peut rencontrer dans des textes français d'autres signes qui lui sont insolites. Ces signes relèvent moins du domaine de la grammaire que de celui de la typographie, mais il est difficile de les en délimiter nettement.

- a. Le signe ° s'emploie après les numéros d'ordre : *n° 33, 1° (premièrement)*. Il correspond parfois au point qui suit les ordinaux hongrois. Il peut marquer également le degré centigrade : *une chaleur de 35°*.
- b. On emploie souvent dans les abréviations, des caractères d'imprimerie plus petits que la première lettre ou le premier chiffre du mot abrégé : *M<sup>me</sup>* pour *Madame*, *N<sup>t</sup>* pour *Négociant*, *D<sup>r</sup>* pour *Docteur*, *3<sup>e</sup>* pour *troisième*, *M<sup>l</sup>* pour *Maître*, etc. En hongrois, l'emploi de caractères de différentes dimensions à l'intérieur d'un même mot est pratiquement inconnu.
- c. Le trait oblique (/) marque une alternance dans des exemples grammaticaux, ou la séparation de vers, ou celle de plusieurs éléments dans une énumération : *Seul le lieu de caractérisation autorise l'alternance **qui / lequel***.
- d. Pour souligner un mot, une ou même plusieurs phrases, on les met en *italique* ('dólt/kurzív betű').
- e. Dans les textes scientifiques (relatifs aux mathématiques, à la technique) et même dans les textes philologiques, il faut connaître encore en dehors de ces signes de nombreuses conventions typographiques, afin de comprendre ou de rédiger des textes français. Évidemment la plupart de ces conventions sont internationales, elles s'accordent donc avec l'usage hongrois ; mais comme on ne peut pas en être toujours sûr, celui qui traduit en français un texte hongrois, aura toujours intérêt à feuilleter les manuels et les livres de la spécialité pour en étudier la forme.

⋘ Il faut signaler que l'usage hongrois de l'espacement des caractères typographiques ('ritkítás') n'existe guère en français qui préfère les caractères en *italique* ou **gras**.